

**DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR DES MARCHES PUBLICS**  
REF : APB

DEC2014\_0292

## DECISION

**OBJET : CONCLUSION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2014/034 RELATIF A LA VISITE GUIDÉE DU MUSÉE DES TANNEURS ET DE LA MAISON DE LA PRALINE A MONTARGIS, ET A L'APRÈS-MIDI DANSANT A MORMANT SUR VERNISSON, AVEC L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUE DU LOIRET**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 26 et 28,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la Délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 Avril 2014, portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Décision N°DEC2014\_0117 du 12 juin 2014 portant sur la conclusion avec l'Agence de développement et de Réservation Touristique du Loiret, du marché public de services n°2014/034 relatif à la visite guidée du Musée des Tanneurs et de la Maison de la Praline à Montargis et à l'après-midi dansant à Mormant sur Vernisson, à l'occasion de la sortie automnale des personnes retraitées le Jeudi 09 Octobre 2014, comprenant, en matinée, l'entrée et la visite guidée du Musée des Tanneurs et de la Maison de la Praline avec dégustation, le déjeuner et l'après-midi dansant au restaurant Le Relais du Miel à Mormant sur Vernisson, pour un montant maximum de 1.800,00 € T.T.C. sur la base de 50 participants (soit 36,00 € T.T.C. par personne),

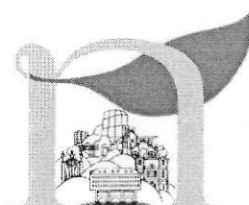
**CONSIDÉRANT** le succès rencontré par la sortie susvisée, et la participation effective de 54 personnes, qu'il convient dès lors dans le cadre d'un avenant de fixer le nouveau montant consécutif du marché,

**CONSIDÉRANT** que la prestation relève de la catégorie d'achats « SERVICES » et de la catégorie 19.03.06 « Sorties périodiques des personnes retraitées », dont la valeur ne dépasse pas 15.000 € H.T.,

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec l'Agence de développement et de Réservation Touristique du Loiret, sise 8 rue d'Escures à ORLEANS (45000), l'Avenant n°1 au Marché public de services n°2014/034 portant sur la visite guidée du Musée des Tanneurs et de la Maison de la Praline à Montargis et l'après-midi dansant à Mormant sur Vernisson à l'occasion de la sortie automnale des personnes retraitées le Jeudi 09 Octobre 2014, visant à fixer le nouveau montant du marché à 1 944 € net sur la base d'un coût unitaire de 36€ net et la participation effective de 54 participants.

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2014\_ **0292**  
portant sur la conclusion de l'Avenant n°1 au Marché public n°2014/034

**ARTICLE 2** : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 23 DEC. 2014



Le Maire,

  
Daniel VACHEZ.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	29 DEC. 2014
Affiché le	29 DEC. 2014
Notifié le	
Publié le	29 DEC. 2014

2/2

